

SIERRE - RUE DU BOURG

RAPPORT D'INTERVENTION SIR18

Romain Andenmatten, Christophe Panchard | Mars 2023



Couverture : SIR18, étape 3, STG7. Vue nord. Partie inférieure. © OCA¹.

¹Sauf mention explicite, toutes les illustrations sont la propriété de l'Office cantonal d'Archéologie (OCA).

Table des matières

Résumé.....	3
Fiche signalétique.....	5
1. Contexte de l'intervention.....	6
1.1 Circonstances	6
1.2 Contextes géographique, archéologique et historique.....	7
2. Observations archéologiques.....	8
2.1 Partie I (Annexes 6 et 9).....	8
2.1.1 Extrémité orientale de la rue du Bourg Etapes 1, 2 et 3.....	8
2.1.2 L'ancien cimetière de l'église Ste Catherine Etapes 4, 5 et 7	11
2.2. Partie II (Annexes 7 et 10).....	14
2.2.1 Le long de Ste-Catherine et en face du portail de Chastonay Etapes 6 et 11	14
2.2.2 Sous la « place » de la rue du Bourg 33 35 Etape 10.....	15
2.3. Partie III (Annexes 8 et 11).....	17
2.3.1 En face du château des Vidomnes Etapes 8, 9 et 12	17
2.3.2 Au sud du passage Valaisia Etapes 13 et 14.....	19
2.3.3 À la base de la façade de l'Hôtel de la Poste Etape 15	21
2.3.4 Au nord de l'Hôtel de la Poste Etape 15.....	21
2.3.5 Au nord du passage Valaisia Etape 16.....	23
3. Conclusions et perspectives.....	23
4. Bibliographie.....	25
5. Annexes	26
Annexe 1. Liste des Unités de Terrain (UT).....	26
Annexe 2. Liste des relevés.....	46
Annexe 3. Liste du mobilier.....	47
Annexe 4 Diagramme chronostratigraphique.....	51
Annexe 5 Plan général des étapes d'intervention	52
Annexe 6 Plan de situation des relevés (Partie I).....	53
Annexe 7 Plan de situation des relevés (Partie II).....	54
Annexe 8 Plan de situation des relevés (Partie III).....	55
Annexe 9 Plan des vestiges (Partie I).....	56
Annexe 10 Plan des vestiges (Partie II).....	57
Annexe 11 Plan des vestiges (Partie III)	58
Annexe 12 Profils sélectionnés.....	59

Résumé

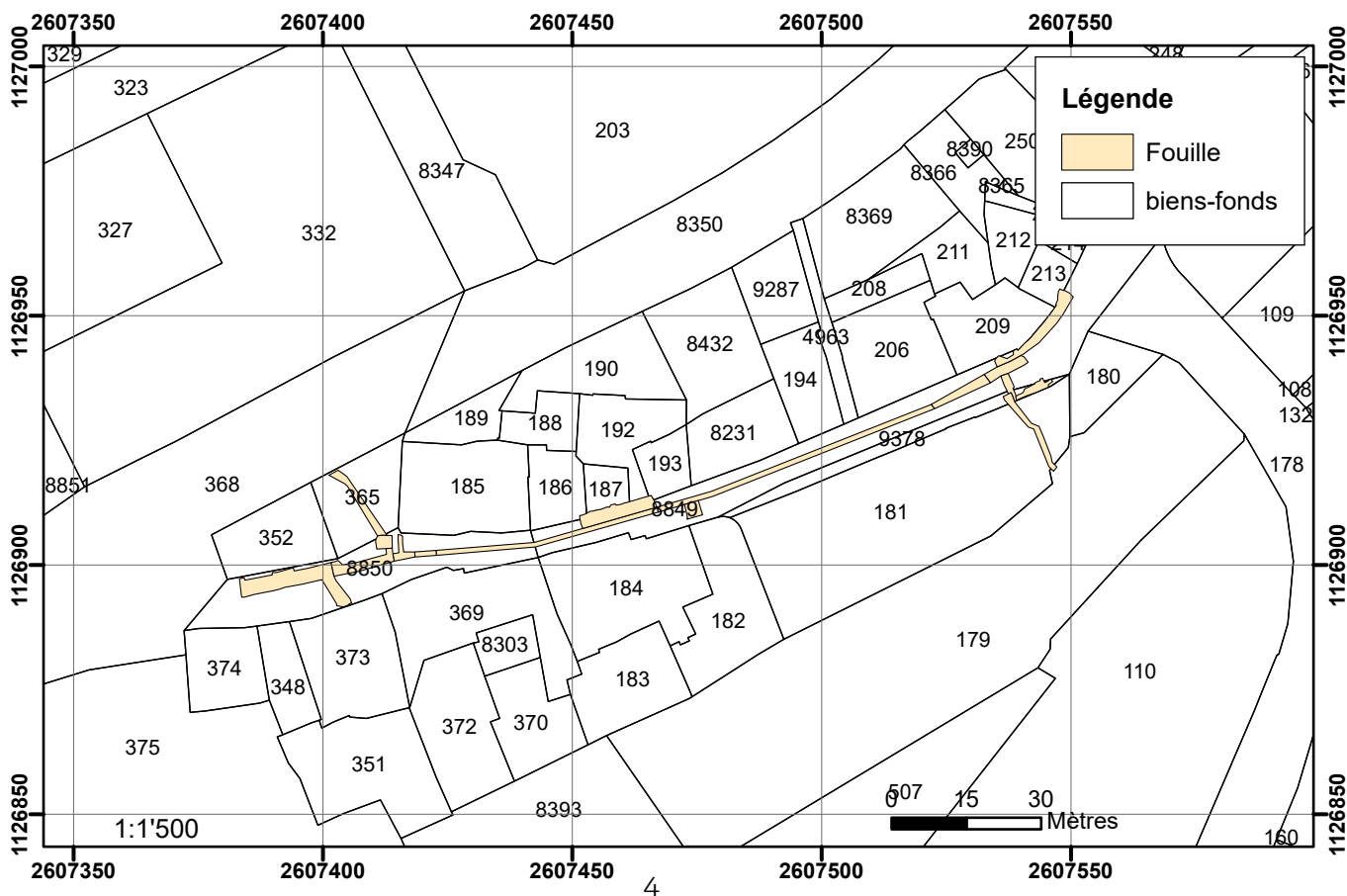
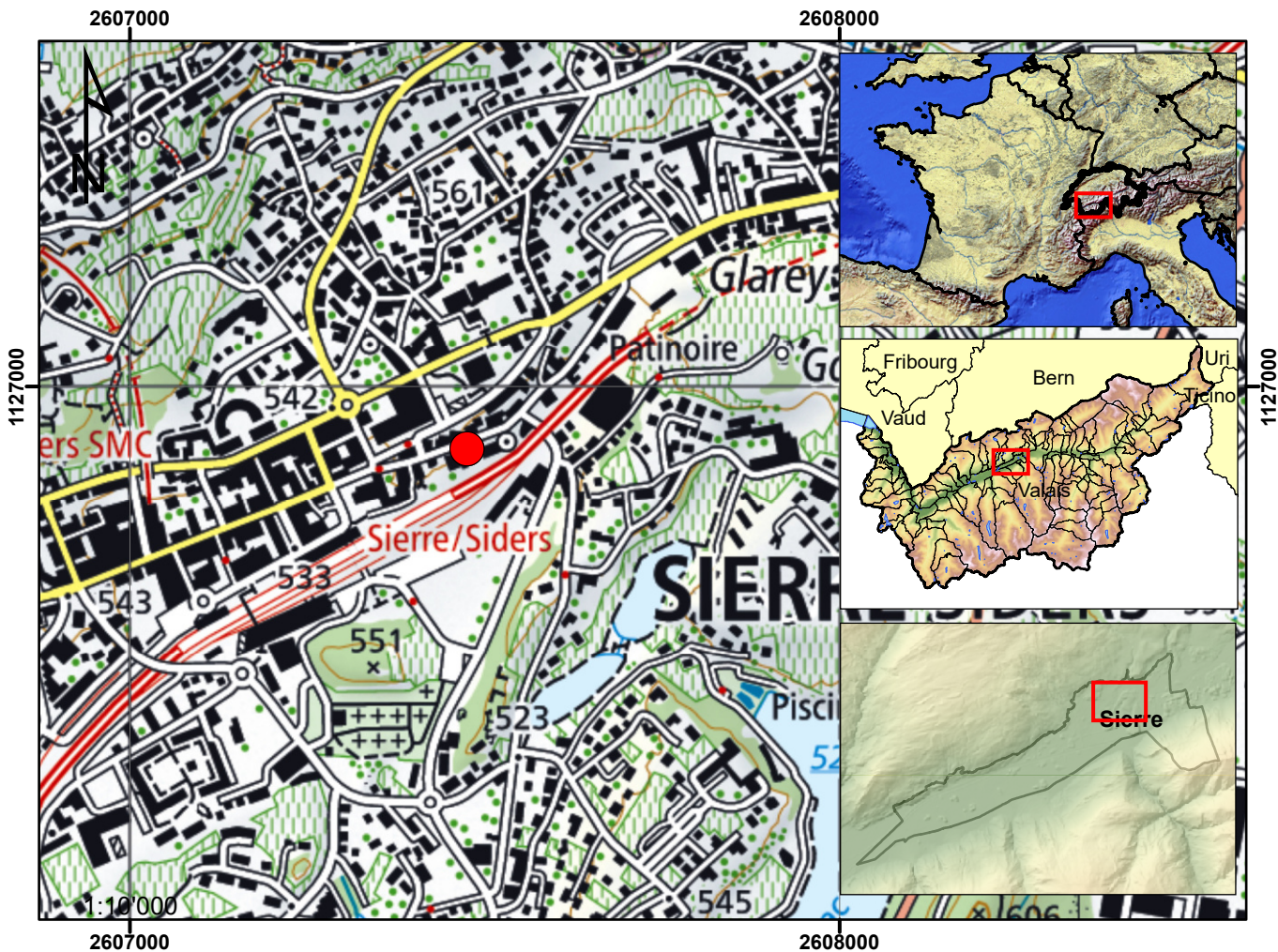
Les travaux d'édilité réalisés à la rue du Bourg à Sierre ont permis une première évaluation archéologique du sous-sol de ce tronçon de la voie historique d'importance nationale qui traversait Sierre, aux alentours de l'église Ste-Catherine et aux abords du château des Vidomnes. D'une profondeur variable, les investigations se sont adaptées aux besoins du chantier et aux diverses tranchées pour la pose des canalisations, tuyaux et chambres.

Dans le secteur oriental, les fondations des façade des bâtiments² se situant à la rue du Bourg 49 et 51 ont pu être partiellement investiguées. Dans leurs environs immédiats, plusieurs niveaux de voirie qui recouvrent un bâti plus ancien ont été documentés et peuvent probablement être associés à l'aménagement de la route du Simplon. Il n'a cependant pas été possible de les fouiller en plan et, en l'absence de mobilier, leur datation reste difficile. Quatre canalisations construites en pierre sèche, de toute évidence liées à l'évacuation des eaux usées, ont également été documentées dans la partie orientale de la rue. Plus au sud-ouest, plusieurs excavations ont été effectuées sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église Ste-Catherine. Ces investigations ont révélé que bien que l'inhumation y ait été interdite vers le milieu du XIX^e siècle³, de nombreuses tombes et réductions s'implantaient encore sur place, notamment en bordure du cimetière, à la fin du XIX^e siècle. Le mur périphérique entourant la zone sépulcrale a été mis au jour, suivi par plusieurs tombes et réductions plus ou moins bien conservées se recoupant entre elles. La tombe la mieux conservée a révélé un mobilier varié : clous et poignées du cercueil, nombreux boutons en alliage cuivreux, en nacre et en os, une boucle de ceinture en fer, une paire de chaussures en cuir, une paire d'osselets et un crucifix en alliage cuivreux. À l'ouest de l'église, un mur conservé sur une longueur de 3 m en face du portail de Chastonay constitue probablement l'ancienne limite de cette propriété avant un élargissement de la route. De l'autre côté de la rue, légèrement plus à l'ouest, sous la petite « place » de la rue du Bourg 33-35, a été documenté un certain nombre de structures dont une grande fosse de gâchage, un bâtiment maçonné et de petits murs en pierre sèche liés à de fins niveaux d'occupation datés dès la fin du XI^{ème} ou dès la première moitié du XII^{ème} siècle. La démolition du bâtiment maçonné avait servi à remblayer et niveler tout l'espace. La suite du chantier a permis de révéler la présence d'une cave datée au plus tôt du XIII^{ème} siècle à quelques mètres au nord du château des Vidomnes. Elle pourrait précéder les premiers états reconnus à ce jour de ce dernier. Cette cave a subi un incendie et suite à cet événement on procéda de toute évidence à une destruction volontaire de ses murs pour en remblayer la dépression. Sur le passage Valaisia, reliant l'avenue Max Huber à la rue du Bourg, le chantier a en outre aussi permis la découverte partielle de deux autres caves (une au nord et une au sud) excavées profondément dans le substrat détritique. La base de la façade sur rue de l'Hôtel de la Poste n'est par contre pas implantée profondément (moins d'1 m) et uniquement dans des colluvions. L'espace qui lui est mitoyen n'a pas livré de restes ou de niveaux qui pourraient être associés aux sépultures découvertes lors de la construction puis de l'agrandissement du bâtiment⁴. Finalement, au nord-ouest de l'Hôtel de la Poste, la plus grande concentration de vestiges mis au jour n'a été étudiée que superficiellement. Il s'agit de plusieurs locaux d'un ou deux bâtiments avec notamment un grand local (de plus de 15m²) possédant un sol en mortier rosâtre, une cave accessible par un escalier, et une autre cave probablement accessible par une rampe dallée recouverte par une fine couche de démolition datée au plus tôt entre le milieu du XV^{ème} et le début du XVII^{ème} siècle. Les sols de ces caves n'ont pas été atteints car ils étaient trop profonds pour être menacés par les travaux.

² Il s'agit du bâtiment ayant brûlé lors de l'incendie du 21 novembre 2017. (<https://www.lenouvelliste.ch/valais/valais-central/sierre-district/sierre-l-incendie-de-la-rue-du-bourg-est-sous-contrôle-717374>)

³ CASSINA 2021, p.163. « Le 26 septembre 1855, conformément aux nouvelles lois cantonales sur l'hygiène, le déplacement du cimetière est ordonné par le préfet [...] »

⁴ ASSPA 1942, p.68.



Fiche signalétique

Commune :	Sierre VS, district de Sierre
Lieu-dit :	Rue du Bourg
Numéro SBMA/OCA	22634
Chantier :	C1605
Sigle :	SIR18
Coordonnées :	CNS 1287, 2'607'382, 1'126'892 à 2'607'555, 1'126'959
Altitudes :	De 534 à 540 m
Surface investiguées :	242 m linéaires de tranchée pour une surface de 415 m ²
Projet :	Travaux d'édilité (séparatif, eau, gaz, électricité, télécommunications) et réfection du revêtement de sol
Exécution des travaux :	Implenia SA
Dates de l'intervention :	27 février, 5, 9 12, 20, 23 et 26 mars, 3, 20, 23 avril, 15 mai, 5, 19 juin, 9 juillet, 30 août, 12 et 26 septembre 2018.
Coordination :	Archéologie cantonale (R. Andenmatten, C. Brunetti)
Equipe de fouille :	Romain Andenmatten (archéologue responsable sur place) et Christophe Panchard (étudiant UNIL)
Elaboration rapport :	Romain Andenmatten et Christophe Panchard ⁵
Topographie :	Romain Andenmatten
Infographie :	Romain Andenmatten et Christophe Panchard
Contexte archéologique :	Vieux-bourg de Sierre, à proximité de l'église Ste-Catherine, du château des Vidomnes et sur la voie historique
Datations :	Médiévale, moderne et contemporaine

Page 4 : FIGURE 1 : localisation du site. La surface fouillée, en orange, correspond aux tranchées suivies lors de la surveillance archéologique

⁵ Tous nos remerciements vont à notre collègue Sylvain Ozainne pour sa relecture attentive et ses remarques avisées.

1. Contexte de l'intervention

1.1 Circonstances

Lors de la surveillance hebdomadaire du Bulletin officiel, le 22 janvier 2018, il a été observé que des travaux venaient d'être attribués pour la réfection des services et de la voirie sur la rue du Bourg à Sierre (Voie historique de la Suisse d'importance nationale avec substance VS 15.4).

Ces travaux se situant dans un secteur à haut potentiel archéologique, un contact a été immédiatement pris avec l'ingénieur de ville de Sierre, M. Stéphane Delaloye. L'archéologie cantonale a dès lors été intégrée au projet et une séance de coordination entre le responsable pour les travaux publics de la ville de Sierre, M. Thierry Spalla, l'adjoint au patrimoine du Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA), M. Benoît Coppey et

Romain Andenmatten, archéologue auprès du SBMA (aujourd'hui à l'Office cantonal d'Archéologie, OCA) s'est déroulée à Sierre le 14 février 2018.

Ces travaux d'édilité consistaient en la mise en place de canalisations indépendantes pour les eaux claires et les eaux usées, le remplacement des services (eau, électricité, gaz et télécommunication) et la réfection totale de la voirie pavée, tout en intégrant un nouveau mobilier urbain. Les opérations étaient mandatées par la commune de Sierre en partenariat avec Sierre-Energie SA (SIESA) et la direction des travaux était assumée par le bureau Cordonnier & Rey ingénieur et géomètre. L'entreprise Implenia SA menait l'ensemble des travaux de terrassement ainsi que le gros œuvre.

Le chantier s'est déroulé du 27 février au 26 septembre 2018. En accord avec toutes les parties, il a été décidé qu'un suivi

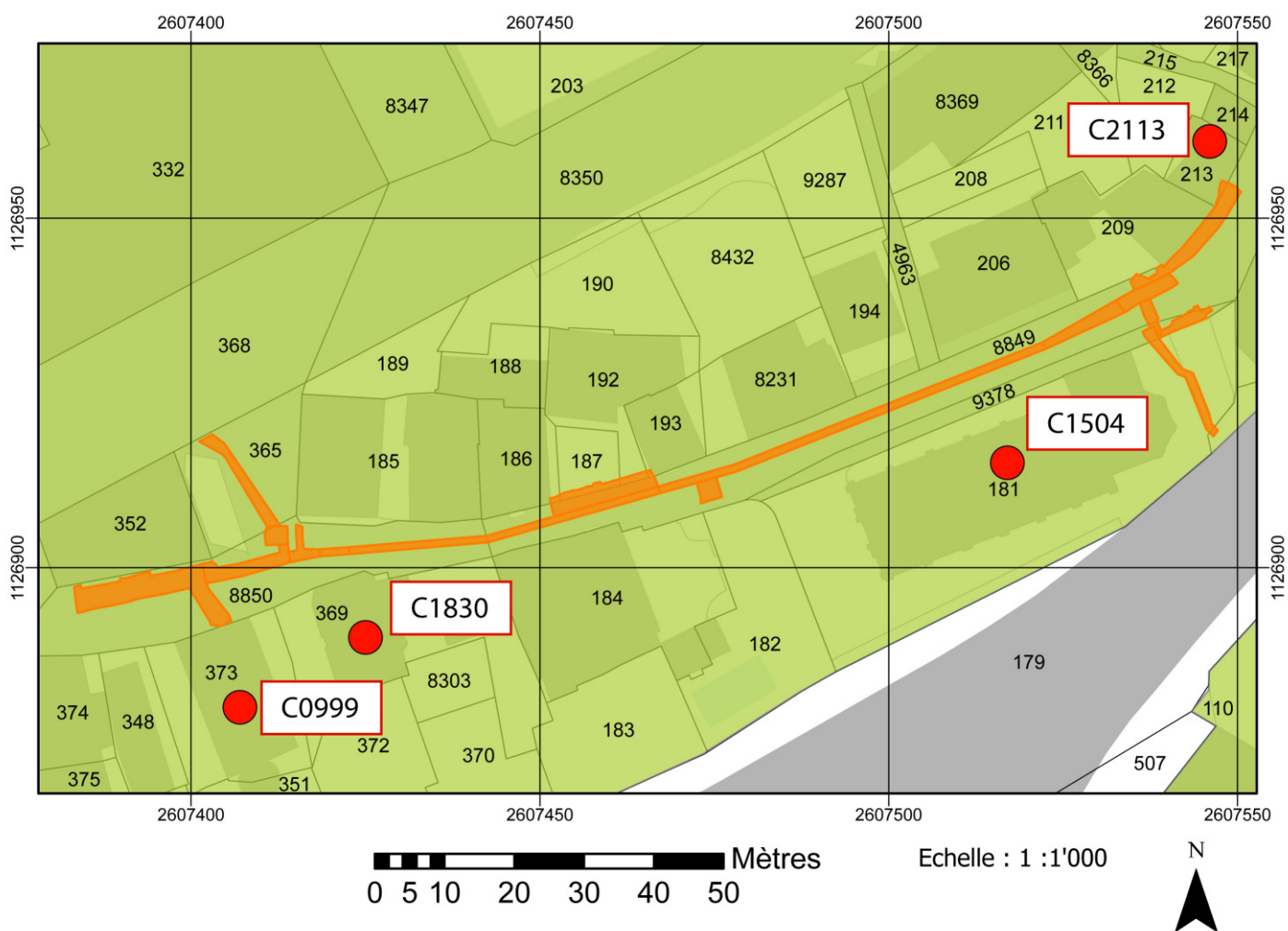


FIGURE 2: plan de la rue du Bourg avec, en rouge, les chantiers archéologiques à proximité des tranchées de SIR18, en orange.

archéologique ponctuel serait réalisé en fonction de l'avancement du chantier et des découvertes. Seize interventions, d'une heure à une demi-journée, réalisées à quelques jours, voire quelques semaines d'intervalle, ont été conduites par les collaborateurs du Service des bâtiments, monument et archéologie (SBMA).

1.2 Contextes géographique, archéologique et historique

Le secteur d'intervention (*FIGURE 1*) est situé dans l'ancien bourg de Sierre, à proximité de l'église Ste-Catherine et du château des Vidomnes, ainsi qu'au nord-est de l'Hôtel de ville. Le substrat géologique se compose de limons d'altérations, de colluvions et d'éluvions que l'on peut associer à l'éboulement préhistorique périglaciaire de Salgesch-Sierre⁶. Un cours d'eau (CH6631150000) ne portant pas de nom coule sous le passage Valaisia et traverse la zone du nord vers le sud.

L'église Ste-Catherine a été consacrée en novembre 1687 et le cimetière paroissial se développe autour du chœur de l'église au dépend de celui de l'ancienne église du Marais⁷. Une petite intervention archéologique a eu lieu en 1994 à l'intérieur de l'église et a livré quelques vestiges de bâti antérieur au sanctuaire mais dont l'interprétation reste incertaine (C1504)⁸. Suite aux nouvelles lois cantonales sur l'hygiène de 1855, le cimetière est transféré sur l'ancien champ de foire, près de la route du Rawyl⁹. L'église Ste-Catherine se voit également rénovée et agrandie vers l'occident en 1921-1922. Plus à l'ouest s'élève le château des Vidomnes daté au plus tôt du XV^{ème} siècle si l'on s'en tient aux sources (C1830)¹⁰. Lors de la construction puis de l'agrandissement de l'Hôtel de la Poste entre la fin du XIX^{ème} et la première

moitié du XX^{ème} siècle, une nécropole d'au moins une dizaine de sépultures (C0999) a aussi été mise au jour. Une de ces tombes a pu être datée du second âge du Fer car elle contenait quatre anneaux de cheville dits «valaisans» et un vase¹¹. Enfin, une intervention archéologique (C2113) s'est déroulée en 2022 à l'extrémité orientale de la rue du Bourg suite à la démolition d'un bâtiment ayant brûlé le 21 novembre 2017¹².



FIGURE 3 : étape 2, STG2, la coulisse UT3, vue sud-est.

⁶ PEDRAZZINI et al. 2013.

⁷ CASSINA 2021, p.163. « Avec la construction de la nouvelle paroissiale au Bourg [entre 1672 et 1687], le cimetière est déplacé autour de celle-ci. »

⁸ Les numéros de chantier C sont indiqués en référence à la carte archéologique cantonale.

⁹ MATOS-WASEM, p.5.

¹⁰ Voir GUEX, M.-P., ANTONINI A., *Sierre, Château des Vidômes. 1^{ère} étape d'intervention (septembre-octobre 2015)*, rapport non-publié, 2014.

¹¹ ASSPA 1942, p. 68 et *Le Valais avant l'Histoire : 14000 av. J.-C. - 47 apr. J.-C.*, catalogue d'exposition, p.354. Une dizaine de sépultures auraient été découvertes peu avant 1920 lors de la construction du bâtiment principal puis une sépulture lors de la construction de l'annexe en 1927/1928.

¹² CATALFAMO L., PANCHARD C., *Maison Pfiffer, rapport d'intervention*, non-publié, 2023.

2. Observations archéologiques

2.1 Partie I (Annexes 6 et 9)

2.1.1 Extrémité orientale de la rue du Bourg Étapes 1, 2 et 3

Les trois premières étapes se sont déroulées dans la zone orientale de la rue du Bourg. Plusieurs niveaux de voiries anciennes ainsi que des coulisses destinées à l'évacuation des eaux usées y ont été documentés. La chronologie relative des fondations du bâtiment situé à la rue du Bourg 49 a également pu être partiellement observée.

Une première tranchée dans l'axe de la rue (PLNo1 et STGo2¹³), réalisée pour la pose de canalisations (étape 1), d'une longueur de 8,6 m, a révélé la présence de deux anciennes coulisses (UT 3 et 180) (FIGURE 3). Le substrat détritique encore en place se situait à la base de la séquence (UT 14) puis était recouvert par plusieurs niveaux d'alluvions et de colluvions (UT 10, 11, 12 et 13). Ceux-ci étaient scellés par une couche de silts gras contenant des pierres, des racines carbonisées ainsi que quelques nodules de charbon (UT 9). Sans grande certitude, ce niveau a été interprété comme étant un paléosol ou un remblai composé en partie de terre végétale, organique. Les premières couches anthropiques se composent d'un remblai (UT 8) et d'un niveau de voirie en terre battue beige foncé contenant de nombreux galets (UT 7). Cette dernière couche présentait également un aspect lité qui pourrait signaler un effet de compactage dû au piétinement. Cette route fut ensuite recouverte, sans que l'on soit en mesure de préciser quand, par un autre niveau de circulation (UT 6), de nature plus fruste, gravillonneux, gris sombre, noirâtre avec de rares petits galets ainsi que par un remblai de nivellement sablonneux gris-beige (UT 5) qui dût servir de recharge de route. L'ensemble des couches anthropiques a ensuite été perturbé par la construction d'une coulisse (UT 3) destinée à l'évacuation des eaux usées. L'ensemble était construit en pierres liées de silts argileux en fondation, avec de grandes

dalles d'un peu moins d'un mètre pour la couverture. Observé sur une longueur totale d'à peu près un mètre, l'espace interne ne faisait que 20 cm de largeur pour 40 cm de hauteur. Du sable fin à grossier, gris clair à oxydé (UT 4) était déposé au fond du canal. Il s'agit des alluvions liées au fonctionnement de la coulisse. Une structure similaire (UT 180) mais légèrement plus large (env. 30 cm) a été repérée dans un sondage d'un mètre carré, environ 4 m à l'ouest de cette première coulisse. L'axe de ces canaux est convergent et d'après les pentes observées, il semble probable que la coulisse UT 3 se jetait dans la coulisse UT 180 à respectivement 5 et 8 m des tronçons documentés. Un troisième niveau de route (UT 1) fut aménagé au-dessus de la coulisse après la pose d'un remblai de nivellement sablonneux (UT 2). Le quatrième et dernier niveau de pavés de la rue en granit rose (UT 23), correspondant à l'état antérieur aux travaux, et son remblai sableux moderne



FIGURE 4: étape 3, STG3-5, la succession de niveau de circulation est bien visible en coupe, comme ici avec les pavés de UT48 et UT58, vue nord-ouest.

¹³ Tous les dessins ne sont pas présentés dans ce rapport. Leurs numéros, disponibles dans l'Annexe 2, sont tout de même donnés à titre de

référence et les documents originaux peuvent être consultés auprès de l'Office cantonal d'Archéologie.

(UT 24) avaient à cet emplacement déjà été retirés par le décapage machine.

Toujours dans l'axe de la rue, l'étape 2 d'une longueur de 12,3 m ayant été réalisée sans prévenir les archéologues, les observations y ayant été conduites *a posteriori* avec un terrain déjà en partie remblayé n'ont pas permis de repérer de vestiges.

Un peu plus à l'est, l'étape 3 a consisté en une tranchée de 21 m de longueur décalée en pied des façades des bâtiments situés au nord de la rue. Un relevé en coupe (STG04) a pu être réalisé à son extrémité occidentale et son étude a permis de révéler des niveaux de voirie successifs ainsi qu'un mur auquel étaient associés les vestiges d'une occupation ténue ou mal conservée. Le substrat est ici aussi constitué du naturel détritique (UT 40), blanc beige, très compact puis est recouvert par un paléosol (UT 39) constitué de sable gris foncé plutôt meuble contenant de nombreux éclats, de petits boulets et des graviers. Les vestiges mal conservés d'aménagements associés à un bâtiment ont été repérés dès ce niveau. Deux remblais destinés à niveler le terrain (UT 37 et 38) sont ensuite venus remplir une dépression dans le substrat. Un seul tronçon de mur (UT 41) était encore en place et se composait d'un seul gros bloc pris dans un mortier de chaux sableux en partie fusé. Une couche avec des traces d'occupation très diffuses (UT 36) formée au sommet du remblai UT 37 est en lien avec ce mur. La démolition (UT 35) du mur est ensuite venue recouvrir la couche d'occupation, puis le tout est scellé par de fins dépôts alluvionnaires (UT 34 et 33). Ces alluvions marquent la fin du bâti à cet endroit et des voiries successives prennent sa place. Le terrain est nivelé à l'aide d'un remblai (UT 32) sableux, brun-gris contenant des éclats et de très nombreux graviers puis un premier pavage (UT 31) composé de gros boulets et d'éclats plantés vaguement de chant est mis en place. Des recharges ponctuelles de petits boulets et galets (UT 30) semblent illustrer par la suite l'entretien régulier de la rue pendant une durée qu'il reste impossible à définir. Un épais remblai (UT 29) silto-sableux, brun-gris contenant du tout-venant et des fragments d'ardoise délitée est ensuite mis en place pour régulariser la zone puis un second pavage

(UT 28) composé de boulets et d'éclats plantés de chant est installé. Enfin, un dernier niveau de pavés roses (UT 23) et les différents remblais qui les soutiennent (UT 24, 25, 26 et 27) correspondent aux aménagements de la rue avant les travaux de 2018.

Quelques mètres plus à l'est, toujours dans l'étape 3, à la hauteur de l'angle sud du bâtiment de la rue du Bourg 49, de nouveaux relevés en coupe (STG03 et 05) ont permis d'identifier la succession de six niveaux de voiries et de circulation (FIGURE 4). Le plus ancien était formé d'un pavage de dalles roulées (UT 22 et 58) posé sur un remblai (UT 59) qui permettait de niveler un paléosol ou un remblai antérieur (UT 60). Le mur d'angle de l'agrandissement occidental du bâtiment sis à la rue du Bourg 49 (UT 63) était probablement contemporain ou de peu antérieur à ce pavage et a fonctionné avec les niveaux de circulation suivants. Un premier réaménagement est de nature similaire avec un enchaînement de remblais (UT 21, 56 et 57) couvert par un niveau de circulation silto-charbonneux (UT 55). Ce dernier est couvert par un nouveau remblai (UT 54) à base de sédiment détritique beige-orangé, lui-même scellé par un niveau de circulation (UT 53). La construction d'un nouveau mur, qui semble plus correspondre à un mur de limite de propriété sur rue qu'au mur d'un bâtiment adjacent (UT 62), composé de dalles et de blocs anguleux pris dans un mortier de chaux gris clair, possédant un ressaut de fondation et venant s'appuyer contre le mur UT63, marque le début du réaménagement suivant. Deux nouveaux remblais, l'un à base détritique (UT 52) et l'autre à base de tout-venant (UT 20 et 51) servent au nivellement pour la pose d'un pavage (UT 19 et 50) partiellement récupéré ultérieurement. Un épais remblai de nivellement sableux et graveleux mais compact (UT 18 et 49) est ensuite installé et accueille à sa surface un pavage (UT 17 et 48) composé de galets grossiers. Ce pavage est antérieur à un remblai de démolition de mur (UT 47) issu de l'arasement d'une reprise de l'angle (UT 61) du bâtiment de la rue du Bourg 49. Cette démolition est ensuite couverte par un remblai de nivellement (UT 46) qui recouvre

probablement l'entier de l'espace situé entre les numéros 45 et 49 de la rue du Bourg. Différents remblais (UT 16, 43, 44 et 45) servent ensuite de lit de pose pour les pavés roses (UT 15 et 42) antérieurs aux travaux de 2018.

Lors de la suite l'excavation (toujours étape 3) au pied de la façade du bâtiment de l'ancien poste de police de la rue du Bourg 49 (STGo8), plusieurs phases de construction de ce bâtiment de la fin du XVIII^{ème} ou du début du XIX^{ème} siècle¹⁴ ont été reconnues. La partie orientale du bâtiment (UT 182) se développe en premier. Cette partie est aménagée d'un seuil donnant sur une porte de 77 cm de largeur (UT 183) observé directement à l'est du milieu de cette première façade. Une petite ouverture de 20 cm de largeur (UT 184) dans la façade se trouve aussi 50 cm plus loin à l'est. Ce n'est que dans un second temps, le plus probablement durant le XIX^{ème} siècle mais éventuellement déjà à la fin du XVIII^{ème} siècle, que le tiers occidental du bâtiment actuel (UT 63) est construit comme un agrandissement du noyau original (UT 182). L'appui du nouveau bâti contre le chaînage d'angle de l'ancien est bien marqué. Un second seuil de 78 cm de largeur (UT 181) est disposé plus bas, à l'est de la moitié de la façade sur rue de l'extension. Ultérieurement, après l'abandon des accès sur rue du bâtiment, un enduit au ciment est appliqué à l'ensemble de la façade pour l'uniformiser. Sans une analyse plus étendue des parties supérieures des maçonneries de la façade ainsi que de celles des espaces internes du bâtiment, il nous est impossible de proposer des fonctions exactes aux ouvertures repérées (portes de caves, portes d'accès, ...).

Encore plus à l'est (à l'extrémité orientale de l'étape 3), l'excavation s'est poursuivie au pied des trois premiers mètres de façade du bâtiment de la rue du Bourg 51¹⁵ (PLNo6 et STGo7). Un certain nombre de niveaux de voirie et deux canalisations convergentes

en pierre sèche y ont été mis au jour. Entre le numéro 49 et les premiers états du numéro 51 de la rue du Bourg, un premier niveau d'une ruelle pavée (UT 67) perpendiculaire à la route principale se compose de galets et de blocs roulés posés sur un remblai de nivellement (UT 65). Une dalle plantée de chant (UT 66) dans le remblai UT 65 et sur lequel vient s'appuyer le niveau de voirie UT 67 a été interprétée comme étant une bouteroue à l'angle du bâtiment de la rue du Bourg 49. Le niveau de voirie est ensuite couvert par ce qui semble être un remblai (UT 68) et un niveau d'occupation ou de circulation (UT 69). Une canalisation en pierre sèche (UT 75)¹⁶ est ensuite installée dans les niveaux antérieurs puis est recouverte d'un remblai de comblement (UT 70), scellé par une couche de circulation occupation gris sombre (UT 71) et par une couche de mortier fusé (UT 72). Une seconde canalisation (UT64), convergeant vers la première (UT75), est ensuite aménagée. Des remblais (UT 73 et 74) comblent ensuite les dépressions ponctuelles de la surface et sont recouverts par un remblai général silto-gravillonneux gris d'une vingtaine de centimètre d'épaisseur (UT 76) sur lequel est posé le pavage avec bordure (UT 77). Ce dernier forme l'ultime réaménagement de la ruelle avant qu'elle ne soit condamnée par un mur lié à la façade actuelle (UT 79) et construit sur un remblai de nivellement (UT 78). Dans un premier temps, la fermeture n'est pas totale et une porte persiste dans l'axe de l'ancienne ruelle mais cette dernière est définitivement bloquée avec un bouchon en parpaing de béton dans le courant du XX^{ème} siècle¹⁷.

En l'absence de fouilles extensive et au vu des quelques rares liens avec le bâti périphérique qui reste lui aussi mal daté, il est difficile de proposer une attribution chronologique à ces divers vestiges de voirie. Cependant, une datation à l'époque contemporaine semble la plus probable et les divers réaménagements viseraient à

présent rapport semblent correspondre, respectivement, aux canalisations UT 7 et UT4 découvertes en 2022 lors de l'intervention SIH22. ¹⁷ Pour le détail, voir CATALFAMO L, PANCHARD C., *op. cit.*

¹⁴ CASSINA 2021, p.283.

¹⁵ Pour plus de détails concernant ces éléments, voir le rapport SIH22 en cours de rédaction CATALFAMO L., PANCHARD C., *SIH22 - Maison Pfiffer, rapport d'intervention*, non-publié, 2023.

¹⁶ Les canalisations UT 64 et UT 75 découvertes en 2018 lors de l'intervention concernant le

l'entretien et l'optimisation de ce tronçon de la route impériale du Simplon dont les travaux débutent dans la 1^{ère} décennie du XIX^{ème} siècle. La présence d'une ruelle perpendiculaire également pavée est inédite et permet d'entrevoir le réseau viaire aujourd'hui disparu du Bourg de Sierre.

2.1.2 L'ancien cimetière de l'église Ste-Catherine

Etapes 4, 5 et 7



FIGURE 5 : photographie de la rue du Bourg à la hauteur de l'église Ste-Catherine, mur de clôture du cimetière tramé en rouge, vue en direction du sud-ouest, auteur inconnu, avant 1913, <https://notrehistoire.ch> (08.03.2023).

Les quatrième, cinquième et septième étapes ont été réalisées lors du suivi des excavations se situant du côté oriental de l'église Ste-Catherine, à la périphérie de son chœur. La cinquième étape est elle-même séparée en quatre sous-étapes ou décapages : A, B, C et D. Cette étape a principalement permis de documenter la limite septentrionale de l'ancien cimetière paroissial (FIGURE 5) ainsi qu'un certain nombre de tombes et de réductions qui devaient être détruites par le chantier. La tranchée de la septième étape,

d'orientation nord-sud et traversant la zone de l'ancien cimetière, est heureusement restée superficielle et n'a pas permis d'atteindre de vestiges en place.



FIGURE 6 : étape 4, PLN9, le mur UT81, vue sud-est.

La quatrième étape correspond à un bras latéral sud-est de la tranchée principale sur une longueur de 5,7 m. L'angle d'un mur (UT 81) (FIGURE 6) constitué de blocs anguleux et roulés liés au mortier de chaux, d'une largeur de 65 cm, bien parementé et possédant un ressaut de fondation débordant au sud et au nord de 10 cm a été documenté. De toute évidence, il s'agit là de l'ancien mur de clôture du cimetière paroissial de l'église Ste-Catherine, encore visible sur les photos¹⁸ de l'église au début du XX^{ème} siècle. Sur ces images, le mur oriental du cimetière a aussi servi de mur de terrasse pour retenir les remblais dans lesquels a été installée la zone funéraire. D'un point de vue chronologique, ce mur (UT 81) est venu s'appuyer au nord contre un remblai de nivellement (UT 83) constitué de silts beige-grisâtre très gras mais compacts correspondant probablement à l'un des

¹⁸ CASSINA G., BUCHER R., *Restauration de l'église Ste Catherine : Sierre, Siders, Sierre*, 1996, p.3.

états de voirie documentés lors des étapes 1 ou 3. Au sud, un remblai de comblement (UT 82) constitué de silts sableux gris, gras contenant des pierres (<15 cm), des nodules de mortier, des graviers épars ainsi que des fragments de bois décomposé a été mis en place pour remplir la tranchée de fondation de ce mur.

Quelques mètres plus à l'est, en suivant une tranchée électrique de 8 m le long du parement nord-ouest du mur actuel du parc situé à l'est de l'église (étape 5), un second tronçon du même mur (UT 84) a été documenté. Ce dernier était composé de blocs, d'éclats d'ardoise et de quelques graviers pris dans un mortier de chaux. Ce mur, parementé avec soin au nord mais laissé avec une surface fruste au sud, possédait encore une élévation d'environ 30 cm composée de trois à quatre lits de pierres irréguliers. Il était coupé à l'est par la tranchée (UT 85) de la canalisation liée à une borne hydrante actuelle mais il doit persister dans le mur de terrasse qui clôt la face orientale du parc situé à l'est de l'église. La maçonnerie était posée contre un remblai de nivellement (UT 87) sableux grisâtre contenant des galets, des graviers et des gravillons au nord. Alors qu'au sud, une couche (UT 86) à la matrice limoneuse, brun foncé-gris, homogène, plutôt meuble contenant quelques galets, des ossements humains épars et quelques gravillons était appuyée contre le mur confirmant la contemporanéité entre le mur et l'utilisation du cimetière. Lors de l'ouverture d'une tranchée électrique, plusieurs tombes et réductions ont été fouillées. Les derniers restes humains déposés sont ceux d'une réduction (UT 186) déposée sur le cercueil de la T1. Sous ce dépôt, qui correspond probablement aux os récupérés lors du creusement de la fosse de T1, ont été découverts des clous alignés dont la gangue de corrosion avait conservé le bois d'un cercueil (T1, UT 88) (FIGURE 7). La fosse (UT 90) était une simple tranchée rectangulaire aux bords supérieurs rectilignes et verticaux puis en pente à 45° avec un remplissage de sable fin, gris clair-blanchâtre. Cette sépulture était postérieure à une autre réduction (UT 89) composée d'un reste de pied en connexion, d'un os iliaque, de quelques os longs et de



FIGURE 7: étape 5, la tombe 1, UT88, vue nord-est.

quelques vertèbres. Un dégagement rapide du squelette de la tombe 1 et de son mobilier a été réalisé. L'individu était déposé en décubitus dorsal avec la tête à l'est-nord-est. Cette dernière a basculé fortement vers l'arrière (cet effet pourrait s'expliquer par la présence d'un élément de soutien de la tête en matériaux périssables comme un coussin). Un effet de paroi a pu être prouvé en raison de la position de l'humérus droit. Cet effet est probablement dû au cercueil lui-même, et pas au mur UT 84 bien qu'il soit tout proche. Les mains étaient probablement jointes à la hauteur du pubis. Le mobilier associé au défunt est réparti en plusieurs catégories. Premièrement, il s'agit des éléments du cercueil notamment les clous de celui-ci, portant des restes de bois minéralisés ainsi que de probables poignées ou éléments décoratifs en fer. Ces éléments permettent de restituer une forme de coffre rectangulaire, ajustée au squelette. Une seconde partie des objets correspond aux vêtements de l'individu. Trois boutons, en alliage cuivreux, en nacre et en os, disposés à intervalle régulier alignés sur le torse de l'individu ont été mis au jour. Une boucle à ardiillon, probablement liée à une ceinture, a été retrouvée à la base du pubis et à

proximité était un gros bouton en alliage cuivreux circulaire bombé à queue simple retroussée sur elle-même qui pourrait être associé à la fermeture d'un pantalon. Les chaussures en cuir du défunt étaient conservées et ont pu être prélevées¹⁹. Concernant le mobilier qui n'était pas en lien avec l'habillement du défunt, une paire d'osselets était située à la droite du squelette, à hauteur de cuisse, un crucifix en alliage cuivreux représentant le Christ en croix se trouvait juste au-dessus des genoux, entre les jambes et une pièce de monnaie fédérale suisse de 5 centimes datée de 1879 a été retrouvée sous la semelle de la chaussure gauche.

Une sépulture antérieure (T2, UT 91) a pu être partiellement observée en profil. En effet, le sommet d'une calotte crânienne est apparu dans le profil sud du sondage, à la hauteur des épaules de la première tombe. Cette inhumation, conservée partiellement et qui n'était pas menacée, n'a pas été fouillée et n'est donc mentionnée qu'à titre informatif. Aucun mobilier ne lui est associé.

Une troisième sépulture (T3, UT 92) moins bien conservée a dû être fouillée pour les besoins du chantier. Le squelette, mal conservé, était très friable et seule sa partie inférieure, soit la partie lombaire de la colonne vertébrale, le bassin, le radius et l'ulna droit ainsi que quelques os du carpe mais également le fémur et le tibia de la jambe gauche, étaient conservés. La présence de clous de cercueil portant des restes de bois minéralisés permet d'affirmer l'utilisation d'un tel contenant mais la conservation partielle de bords de la fosse permet difficilement d'en proposer une forme. Un chapelet aux grains de bois reliés par des anneaux en alliage cuivreux avec sa médaille religieuse est l'unique objet découvert sur le côté gauche du défunt, à la hauteur des hanches.

Deux réductions successives (UT 191 puis UT 185) ont également été observées directement au nord-est de la sépulture T1 et semblent avoir été réalisées dans ce qui correspondait à l'angle du mur de clôture

du cimetière. L'ensemble de ces vestiges se situant sous le trottoir, ils ont finalement été recouverts de remblai (UT43) et de pavés roses (UT42) similaires au reste de la rue.

Une tranchée de 17,8 m d'orientation nord-sud pour un raccordement électrique (Etape 7) a traversé de part en part l'emplacement de l'ancien cimetière mais cette excavation est restée superficielle (moins de 80 cm) et n'a pas permis d'atteindre de vestiges funéraires en place. Seules trois colonnes stratigraphiques y ont été réalisées à intervalle régulier. Les niveaux de surface liés à l'occupation du cimetière (UT 96, 97 et 100) y sont apparus à une profondeur de 36 cm au nord, de 75 cm au centre et de 50 cm au sud. Ils sont caractérisés par une matrice sablo-limoneuse, gris foncé, plutôt organique avec des pierres ébréchées, des dalles d'ardoise, des graviers et parfois quelques ossements humains. Cette « terre de cimetière » est recouverte par des couches de démolition (UT 95 et 99) d'abord composées d'éclats, de graviers et de nodules de chaux pris dans une matrice de mortier très fusé allant du blanc-beige au rose. Puis ces couches sont scellées localement par un autre niveau de



FIGURE 8: étape 7, STG14.3, le remblai à base de démolition UT 94 avec ses fragments de stuc rosé, vue sud-ouest.

¹⁹ Marquita Volken a pu observer rapidement ces chaussures et estime qu'elles doivent être datées du XIX^{ème} siècle.

démolition (UT 94) (*FIGURE 8*) à base de mortier blanc-gris, très fusé et très meuble contenant de rares éclats et peu de sable dans lequel on a trouvé ce qui semble être du stuc rosé fusé. Lors de l'excavation, deux fragments d'une colonnette en stuc rose ont été découverts dans ces couches de démolition sans qu'il soit possible de les attribuer à l'une d'elles en particulier. Cette succession de couches de démolition semble pouvoir correspondre à un épandage en lien avec des travaux sur l'église postérieurs au déplacement du cimetière dans la seconde moitié du XIX^e siècle²⁰ et à sa désaffectation entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. D'après les caractéristiques des éléments récoltés dans la démolition (stucs de décor d'au moins un autel intérieur), il semble que l'agrandissement de l'édifice entre 1921 et 1922 soit l'événement le plus probable pour expliquer ces dépôts directement recouvert par l'enrobé de la route actuelle (UT 98) ou l'humus du jardin (UT 93).

Bien que l'étude des deux sépultures partiellement fouillées et des réductions n'ait pas encore été conduite, les différences significatives entre les mobiliers des T1 et T3 doivent être relevées. S'agit-il d'individu ayant occupé des positions différentes dans la société ou une question de sexe ou de chronologie? Les parties anatomiques encore en connexion découvertes dans les réductions permettent également de signifier la succession rapide de certaines inhumations.

2.2. Partie II (Annexes 7 et 10)

2.2.1 Le long de Ste-Catherine et en face du portail de Chastonay

Étapes 6 et 11

La sixième et la onzième étape ont été réalisées lors du suivi de la tranchée d'égouts au centre de la rue du Bourg et pour l'installation d'une armoire électrique au nord-est du jardin de la maison de Chastonay.

L'étape 6, la suite de la tranchée dans l'axe de la rue sur 59 m, s'est révélée très monotone avec une séquence similaire de bout en bout (*FIGURE 9*). Sa base est caractérisée par des colluvions fines (UT 101) que l'on retrouve à la surface du substrat détritique (UT 40) à environ 220 cm sous le niveau de sol actuel. Sur cette couche, des alluvions moyennes (UT 102) correspondent probablement à un

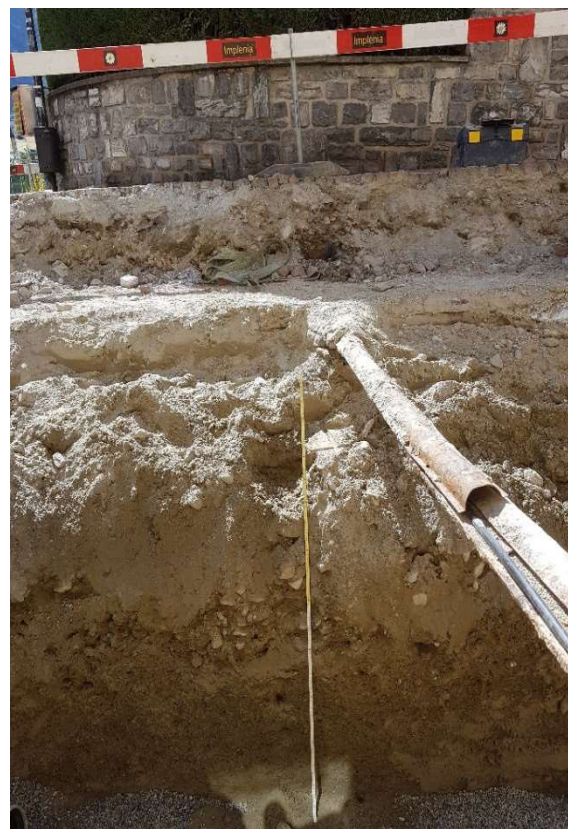


FIGURE 9: étape 6, le profil STG15 à l'extrémité occidentale de l'étape, Séquence de dépôts naturels tronquée par des tranchées de service UT192, vue sud.

débordement torrentiel. Le sommet de la séquence dans la tranchée profonde était détruit par la présence de tuyaux en fer pour l'électricité et de tubes pour les télécommunications (UT192).

Dans l'emprise de l'étape 11, une extension de la tranchée principale d'environ 3 m sur 3, directement au sud et à quelques mètres de l'extrémité occidentale de l'étape 6, un premier niveau d'occupation ou de rejet (UT 136, *FIGURE 10*) constitué de silts-sablonneux, gris-sombre, un peu graveleux et caillouteux contenant des galets, des charbons de bois ainsi que des os épars est

²⁰ Suite aux nouvelles lois cantonales sur l'hygiène de 1855

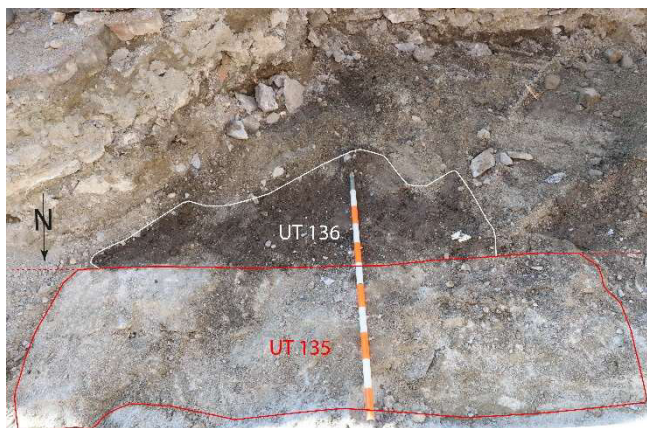


FIGURE 10 : étape 11, le mur UT135 et la couche d'occupation UT136, vue sud.

présent directement sous les remblais de la rue. Un fragment de céramique en faïence du XIX^e siècle a été retrouvé dans cette couche mais n'a pas été prélevé pour étude. La fondation d'un mur (UT 135) partiellement conservé sur une largeur de 55 cm et une profondeur de 30 cm, constitué de pierres ébréchées (20 cm) prises dans un mortier de chaux gris clair, a été observé sur une longueur de 330 cm. Cette maçonnerie recoupait la couche UT 136 et lui était donc postérieure.

Dans l'emprise de ces étapes, des remblais de nivellement à base de tout-venant (UT 103 et 104) ont servi à la mise en place des pavés de granite rose posés sur un sable gris clair-beigâtre (UT 105).

2.2.2 Sous la « place » de la rue du Bourg 33-35 Etape 10

La dixième étape du chantier a fait l'objet d'une attention particulière après la mise au jour de plusieurs murs et niveaux d'occupation. Une partie du secteur a même été documentée en plan sur environ 15,4 par 2,6 m en bordure nord de la tranchée principale.

La base de la séquence stratigraphique n'a été repérée qu'à l'ouest de la zone et correspond à des colluvions (UT 106). Il s'agit d'une couche dont la matrice silteuse fine, kaki-verdâtre, hétérogène, meuble avec des lambeaux bruns en surface, correspond également au sédiment naturel retrouvé au

pied du château des Vidomnes (UT 166). Dans la partie ouest de l'étape, un niveau de circulation ou de sol (UT 114) s'est formé très probablement au-dessus de ce premier substrat. Un bâtiment semi enterré est ensuite aménagé dans la pente légère ouest-est avec l'installation à l'amont contre les colluvions (UT 106) d'un mur en pierre sèche conservé sur 50cm de hauteur et observé sur une longueur d'environ 1m (UT 116) (FIGURE 11). Les limites de cette construction restent incertaines car elles sont recoupées par de nombreux réaménagements postérieurs. Une couche d'occupation cendreuse contenant des nodules de charbon (UT 115)²¹ prend cependant place à l'intérieur de l'espace et une couche de démolition contenant de nombreux nodules rosâtres de chaux anhydre (UT 107) matérialise son abandon. La datation par radiocarbone d'un nodule de charbon de bois de la couche d'occupation UT 115 a permis de proposer une date pour l'occupation de ce petit



FIGURE 11 : étape 10, PLN16, le mur en pierre sèche UT116.

²¹ SIR18-048, Poz-138823, charbon de bois d'essence indéterminée, 855±30 BP, 1053-1075 cal AD 4.0%, 1156-1264 cal AD 91.5%, OxCal v4.4.2

Bronk Ramsey (2020); r:5, Atmospheric data from Reimer et al (2020).

bâtiment au plus tôt entre la seconde moitié du XI^e et la première moitié du XIII^e siècle²².

D'après les altitudes relevées, le niveau de circulation UT 114 pourrait alors servir de sol extérieur à l'aval, à l'est, de ce premier bâtiment médiéval qui se trouve dans l'emprise de la rue actuelle et qui comme le bâtiment repéré dans la rue lors de l'étape 3 (*supra*), illustre probablement un état des circulations dans le Bourg antérieur à la construction de l'église Ste-Catherine et à l'aménagement de la route impériale.

Tout à l'est de l'étape, un remblai (UT 112) constitué d'une matrice brune, contenant des boulets, des graviers, des galets et des gravillons a été observé en fond d'excavation. Il pourrait fonctionner avec ce premier établissement mais en l'absence de moyens de datation et de liens stratigraphique assurés, il reste d'insertion incertaine.

Après l'abandon du premier bâtiment, celui-ci est remblayé (UT 178) puis, à une date indéterminée mais probablement durant l'époque moderne, un second bâtiment maçonné qui respecte l'axe de la rue actuelle est construit juste à l'est. Il devait posséder une forme légèrement trapèze rectangle, comme semble l'indiquer son angle conservé au sud-ouest. Sa façade sur rue (UT109), orientée sud-est, était alignée sur celle du bâtiment de la rue du Bourg 37. Le mur (UT109) constituant cette face sud ainsi que son retour en direction du nord (façade occidentale du bâtiment) ont permis, en corrélation avec les niveaux de remblai de sol gris gravillonneux (UT 111 et 121) aménagés à l'intérieur du volume, de restituer une dimension intérieure parallèle à la rue minimale de 5,5 m. Un aménagement dans le mur de façade à l'ouest, associé aux niveaux de sol repérés en stratigraphie ont permis de restituer une porte d'accès au rez-de-chaussée avec une petite rampe (UT 118) sur un remblai localisé (UT194) à cet emplacement. Un niveau de chaux beige très fusée (UT 119) recouvre le sol (UT 111 et 121) à l'intérieur du bâtiment

et correspond probablement à un niveau de travail lors d'un crépissage. Un remblai de comblement à base de tout-venant (UT117) vient niveler l'ensemble de l'espace intérieur du bâtiment et pourrait marquer son abandon. La démolition de ce bâtiment n'est pas attestée matériellement mais intervient probablement lors de réaménagements associés à l'élargissement de la rue, peut-être dans le courant du XIX^{ème} siècle. La maison de Chastonay, sise au numéro 26 de la rue du Bourg, au sud de la rue (parcelle 184) représentait probablement un objet de plus grand intérêt que le bâtiment situé au nord de la route et c'est ce dernier qui a été sacrifié. La datation de la construction de ce bâtiment maçonné, tout comme sa fonction, restent incertaines.

Une fosse de gâchage (UT 110) est ensuite implantée dans ce qui doit rester de l'angle du bâtiment abandonné (avec des maçonneries encore en élévation, dans la ruine, ou avec des murs presque intégralement arasés). Le remplissage de la fosse est constitué de lentilles de chaux plus ou moins blanches, meuble et homogène contenant de rares gravillons. Cette structure doit probablement être associée à un grand chantier et peut potentiellement être mise en lien avec la construction, de l'église Ste-Catherine débutant vers 1672-1675, ou son agrandissement survenu en 1921-1922²³.

L'ensemble des vestiges et des couches sont ensuite perturbés par plusieurs tranchées de canalisation et service (UT 113, 108, 120, 122 et 193) qui entaillent les niveaux archéologiques jusqu'au substrat et sont remblayés de tout venant. Le tout est enfin recouvert par le remblai de pose et les pavés de la route actuelle (UT 105).

²² La datation ayant été réalisée sur un charbon de bois, un effet vieux bois doit être considéré et si un *TPQ* pour l'occupation UT 115 à partir de la seconde moitié du XI^e peut être considéré, une

datation à partir de la seconde moitié du XII^e s. semble plus probable.

²³ CASSINA 2021, p. 123.

2.3. Partie III (Annexes 8 et 11)

2.3.1 En face du château des Vidomnes

Étapes 8, 9 et 12

La huitième étape, une poursuite de la tranchée principale sur 45,4 m, fait la liaison entre les étapes 6 et 10 de la partie II et l'extrémité orientale de la partie III. Elle n'a livré des vestiges qu'à son extrémité occidentale à la liaison avec l'étape 9, en face du château des Vidomnes, le reste de son tracé étant stérile et uniquement caractérisé par le substrat détritique (UT 40) et le remblai de pose ainsi que les pavés roses de la route actuelle (UT 105).

Une ancienne cave (*FIGURE 12*) a été mise au jour dans l'emprise de l'étape 9, le tronçon suivant de 4,3m de la tranchée principale dans l'axe de la rue actuelle et face au corps principal du château des Vidomnes. Elle est excavée (UT 195) dans le substrat détritique (UT 40) et sa périphérie est aménagée d'un mur en pierre sèche (UT 187 à l'ouest et UT 188 à l'est). L'extrémité sud du mur oriental présente les indices d'un retour à angle droit et permet de restituer l'emplacement de la façade méridionale de la cave. Cette dernière se trouvait à environ 5,5 m de la façade nord-ouest de la tour des Vidomnes. À l'intérieur du local de 3,8 m de largeur, un sol de cave fruste a été aménagé (UT 134). Ce dernier se situait à 1,65 m sous le niveau de la route actuelle. Aucune structure intérieure en lien avec ce sol n'a été découverte et la fonction de cette cave reste inconnue. Des niveaux limoneux noirs contenant des nodules de charbon et des cendres datés au plus tôt du XIII^{ème} siècle (UT 132 et 133)²⁴ se sont déposés dans la cave et peuvent être interprétés comme la percolation des traces d'un incendie. La démolition du bâtiment et son remblaiement ont d'ailleurs pu être observés au travers du comblement de la cave (UT 123, 124 et 126).

Les parties légères (UT 126) semblent être tombées, en premier avec des restes de crépi et d'éléments en bois calcinés du plafond ou des élévations au-dessus de la cave. Des fragments de charbons de bois ainsi que des nodules de sédiments ou de



FIGURE 12 : étape 9, STG17, le mur occidental UT 187 de la cave située face à la tour des Vidomnes, vue nord nord-est.

mortier rubéfiés laissent à penser qu'un incendie pourrait avoir été à l'origine de cette démolition. Un mur (UT 123) se serait aussi effondré d'un seul tenant, des suites de l'incendie. Après cet événement, il est envisageable que les murs encore debout aient été abattus (UT 124) et que l'on ait décidé de remblayer le terrain à l'aide d'un tout-venant limono-sableux gris foncé, homogène et très compact (UT 125).

Ce secteur semble avoir postérieurement subi un profond réaménagement pour élargir la route et permettre une meilleure circulation. Le terrain naturel, qui devait correspondre à un point haut sur lequel a été construite la tour des Vidomnes, aurait été rabaissé de plusieurs dizaines de centimètres lors de ces travaux. Cet état de fait semble corroboré par la profondeur conservée d'à peine plus d'1 m de la cave médiévale. Un remblai gris-verdâtre (UT 127) d'une épaisseur de 50 cm et dont le sommet a dû servir un temps de niveau de circulation (UT 128) est ensuite déposé pour

²⁴ SIR18-041, Poz-138821, charbon de bois d'essence indéterminée, 770±30 BP, 1222-1282

cal AD 95.4% %, OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5, Atmospheric data from Reimer et al (2020).

recouvrir l'ensemble des niveaux antérieurs. Enfin un remblai de nivellement à base de sable verdâtre-gris (UT 129), puis un radier en béton blanc-gris (UT 130) sont mis en place pour installer le pavage rose antérieur aux travaux (UT 131).

Moins de 2 m à l'ouest de la cave de l'étape 9, un autre mur de cave (UT 137) a été documenté dans une tranchée de 3,7 m de long perpendiculaire à l'axe de l'excavation principale (étape 12) qui s'est poursuivie également sur 4,3 m. Cette maçonnerie est située directement au sud de l'angle sud-ouest du numéro 27 de la rue du Bourg et présentait une orientation proche mais légèrement divergente par rapport à la façade occidentale de ce bâtiment.



FIGURE 13: étape 12, STG19, le mur de cave UT 137 et la reprise UT 138, vue nord.

Un niveau de colluvions (UT139) sableux et gravillonneux gris sombre contenant des galets et des pierres roulées et ébréchées constitue la base de la séquence observée dans l'étape 12. Après une excavation (UT 196), un mur (UT 137) (FIGURE 13) a été construit contre terre dans une orientation légèrement divergente des murs de la cave

située directement à l'est. D'une hauteur maximale de 85 cm et de longueur inconnue, il a été monté avec des blocs partiellement équarris (< 50 cm) posés en lits réguliers et présente un parement vertical à l'est. Les blocs de la première étape de construction (UT 137) sont liés avec une matrice composée de silts argilo-graveleux, compacts et beige contenant de petits galets. Une reprise au mortier de chaux gris clair-blanchâtre (UT 138) contenant des nodules de chaux et des sables fins ainsi que grossiers, sombres, est ensuite mise en œuvre pour la partie supérieure de la maçonnerie. Un niveau d'occupation ou d'incendie (UT 140) a également été observé en pied du mur dans l'espace qu'il délimite. Seule sa postériorité de ce niveau d'abandon par rapport à la première étape de maçonnerie est avérée. Il s'agit de silts argileux et charbonneux, gris sombre, contenant des nodules de charbon ainsi que des dalles posées à plat et des lentilles de chaux à son sommet. La présence de lentilles de chaux et d'un niveau de circulation matérialisé par des dalles à la surface de UT140 pourrait aller dans le sens d'une reprise de l'UT 138 postérieure à UT140. L'articulation de cette maçonnerie et de l'espace qu'elle délimitait avec la cave découverte plus à l'est reste difficile à comprendre en l'absence de fouille en plan. Ces deux aménagements, relativement similaires du moins du point de vue constructif, pourraient bien avoir fait partie d'un même bâtiment avec plusieurs espaces en enfilade et une forme irrégulière²⁵. L'espace à l'est du mur UT 137, 138 est postérieurement comblé par des remblais de démolition (UT 141), volontaires ou non, qui ressemblent à ceux mis en œuvre sur la cave proche. Cette démolition utilisée en remblai (UT 141) est composée d'une matrice de silts sablo-graveleux, gris sombre, vacuolaire contenant de nombreuses pierres ébréchées (< 50 cm) posées à plat et de chant, surtout contre le parement de UT137, ainsi que des fragments de TCA et des fragments de faune.

²⁵ Le bâti "urbain" non monumental de cette époque est si mal connu pour nos régions qu'il est difficile d'en proposer une compréhension

par l'intermédiaire d'une recherche de parallèles locaux.

Un remblai de nivellement (UT 142) à base de sable graveleux, beige clair et homogène a ensuite été mis en place pour la pose des pavés roses du trottoir (UT 131).

2.3.2 Au sud du passage Valaisia

Étapes 13 et 14

L'étape 13 a correspondu au prolongement de la tranchée principale sur 12,8 m en direction de l'ouest et a permis par un tronçon d'environ 1 m de raccorder cette dernière à une nouvelle chambre de 3,2 sur 2,7 m (étape 14) installée à l'extrémité sud de l'actuel passage Valaisia.

Comme dans le reste de la rue, pour la treizième étape, le dépôt détritique d'éboulement (UT 143) constitue le terrain naturel antérieur aux occupations humaines. Ce substrat est ensuite altéré (UT 144) lors du creusement d'une cave semi enterrée dont les murs latéraux (UT 145 et 151) ont pu être documentés. Ils sont composés de blocs ébréchés et roulés pris dans un mortier anhydre rose contenant des nodules de chaux et très peu de sable. D'une épaisseur maximale de 60 cm, d'une hauteur conservée de 55 cm et d'orientation nord-nord-ouest / sud-sud-est, ces murs n'ont été observés que sur une partie de leur longueur mais correspondent probablement aux façades occidentale et orientale d'un même bâtiment. Le sol de cave (UT 146) est aménagé à l'intérieur de l'espace délimité par ces murs. La façade sur rue, au sud du local, n'a pas été observée et devait se trouver juste à l'extérieur de l'emprise de la tranchée. Sa position est cependant limitée par la tranchée diagonale sud de l'étape 15 et les dimensions intérieures du local ont dû être de 3,3 m par au minimum 3 m. La position de cette façade correspondrait à une vue de la fin du XIX^{ème} siècle (FIGURE 14). Si le prolongement de cette façade en direction de l'ouest est visible sur cette illustration, l'absence de maçonneries observées pouvant y correspondre indique probablement que ces maisons ne possédaient pas de caves ou même de rez-de-chaussée semi-enterré et que leurs fondations ont été intégralement détruites lors des travaux de voirie récents.

Postérieurement, le sol du local est recouvert par un remblai (UT 147) et un nouveau mur de partition interne (UT 148) est construit pour diviser l'espace du rez-de-chaussée du bâtiment. Ce mur de refend est composé de grandes dalles ébréchées et de quelques dallettes et blocs roulés pris dans un mortier de chaux très sableux. La pièce située au sud du nouveau mur (UT 148) mesure dès lors environ 3,3 par 2,45 m, tandis qu'il semble que la nouvelle partition ait permis l'aménagement d'une cave du côté nord. Cette dernière se situant en bord d'emprise et son sol étant plus profond que l'excavation, elle n'a pas été fouillée et reste en partie conservée. À l'extérieur du bâtiment, du côté oriental, un niveau d'occupation (UT 149) a été documenté en profil et se développe à la surface des sédiments détritiques (UT 143). Il ne peut cependant pas être relié directement avec les maçonneries. Par la suite, le bâtiment semble démantelé et alors que le mur occidental (UT 151) est arasé jusqu'en



FIGURE 14: carte postale de Sierre, la grande rue (future rue du Bourg) à la hauteur de l'Hôtel de la Poste, vue en direction de l'est, la façade associée aux vestiges documentés est présente sur la gauche de l'image, © Pierre-Marie Epiney, fin du XIX^{ème} siècle, <https://notrehistoire.ch> (08.03.2023).



FIGURE 15 : photographie de la rue du Bourg à la hauteur de la place de l'Hôtel de Ville, vue en direction de l'est, à gauche au premier plan la maison bourgeoise puis le « bâtiment à balcons » de la fin du XIX^e siècle au second plan, © Pierre Auguste Chappuis, 1^{re} moitié du XX^e siècle, <https://notrehistoire.ch> (08.03.2023).

fondation, la façade orientale (UT 145) persiste, du moins un temps, au travers d'un nouveau remblai de tout-venant (UT 150) qui recouvre l'ensemble de la surface. Le premier bâtiment semble totalement abandonné et est remplacé par un mur de cave et de fondation (UT 152) construit contre le mur UT 148 et dans le prolongement de ce qui est aujourd'hui la façade sud du bâtiment numéro 2 de l'Avenue Max Huber (parcelle 352). Ce nouveau mur pourrait appartenir au grand bâtiment à balcons construit vers la fin du XIX^{ème} siècle et qui est visible sur une photographie de la première moitié du XX^{ème} siècle (FIGURE 15).

Ce bâtiment et son mur (UT 152) sont aussi démolis, arasés et recouverts de remblais (UT 153) lorsqu'ils laissent la place à l'immeuble actuel au début des années 1960.

Le premier bâtiment mis au jour lors de cette étape 13 reste malheureusement non daté mais pourrait remonter aisément à l'époque moderne, tout comme l'ancienne maison bourgeoise datant environ de 1584 et qui se situait à une trentaine de

mètres à l'ouest, en face de la cour de l'Hôtel de Ville. Les deux maisons semblent d'ailleurs avoir été sur un même alignement.

Plus à l'est, dans la moitié orientale de l'extrémité sud du passage Valaisia, le creusement pour une chambre technique a livré deux murs formant l'angle sud-est de la cave d'un autre bâtiment (FIGURE 16). Le premier mur (UT 154) d'orientation est-ouest, d'une largeur de 40cm, est monté contre le substrat et est parementé proprement uniquement du côté intérieur. Le second (UT 155), d'orientation nord-sud,

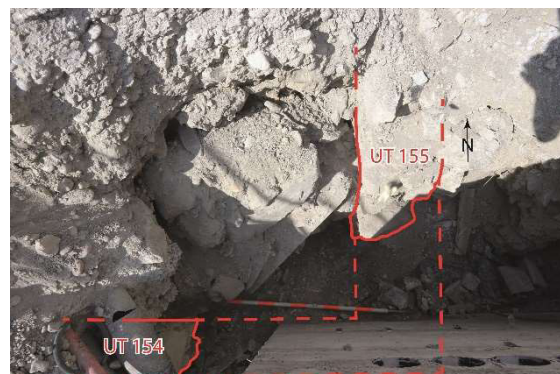


FIGURE 16 : étape 14, PLN22, l'angle d'une ancienne cave (UT 154 et 155) se distingue au pied de la chambre en construction, vue zénithale orientée au nord.

d'une largeur de 90cm, est également construit contre le substrat et parementé proprement à l'intérieur. Tous deux sont recouvert d'un même crépi de 2cm d'épaisseur. Il s'agit des murs d'une cave dont les superstructures ont été démolies pour la remblayer. Le sol de cave étant plus profond que l'excavation, il n'a pas pu être observé.

Le mur méridional de la cave (UT 154), plus fin que son mur occidental, se trouve en retrait par rapport aux façades attendues sur la rue du Bourg et pourrait ne pas correspondre au mur de façade sud de la maison. Ce dernier aurait alors été peu profondément fondé et totalement arasé, tout comme le cas précédemment décrit plus à l'ouest (*supra*: p. 19). Ce mur sud de cave de faible épaisseur (UT 154) aurait également pu n'être qu'un mur mitoyen appuyé contre un bâtiment aussi totalement arasé.

Ce secteur ne présentait également déjà plus les pavés roses présents sur le reste de l'intervention et ceux-ci avaient été remplacés par un enrobé bitumineux (UT 197). Ces travaux, qui avaient probablement déjà superficiellement modifié le sous-sol, pourraient expliquer l'absence de certains murs pourtant présents sur des photographies anciennes. Ainsi, seules les caves et les espaces semi-enterrés auraient été partiellement conservés.

2.3.3 À la base de la façade de l'Hôtel de la Poste

Étape 15

Lors de la quinzième étape, une tranchée de 6,9 m a relié l'excavation principale au mur de façade nord de l'Hôtel de la Poste et a permis d'observer les fondations de cette bâtisse.

Des colluvions à base de silts sableux (UT 166) (FIGURE 17) allant du verdâtre au sommet, au brun et à l'ocre brun au fond sont l'élément le plus bas de la séquence. Le sommet de la couche UT 166 semble avoir été rubéfié ou oxydé (UT 165) mais la nature de cette teinte observée très localement reste difficile à interpréter (pédogenèse ou conséquence d'un feu?). Le mur de façade

nord de l'hôtel (UT 164) est fondé sur ces niveaux et est constitué de pierres grossièrement taillées, rectangulaires, posées en lits peu réguliers et prises dans un mortier beige-blanc, assez grossier, plutôt friable avec du sable clair. Par endroit les pierres sont même liées par du limon marron foncé. Trois crépis successifs (UT 162) couvraient la façade dans sa partie inférieure. La fondation du mur ne semblait pas aller à plus de 30 cm de profondeur et serait datée entre la fin du XVII^{ème} et le début du XVIII^{ème} siècle²⁶. Le remblai de nivellement (UT 163) sableux, homogène, très meuble et contenant énormément de gravillons triés (UT 131) pour la mise en place des pavés du trottoir n'était plus attesté que sous forme de lentilles collées contre les pierres du mur.



FIGURE 17: étape 15, STG 24, la façade nord de l'Hôtel de la Poste, vue sud.

2.3.4 Au nord de l'Hôtel de la Poste

Étape 15

L'excavation principale de l'étape 15 consistait en la poursuite moins profonde (env. 80 cm) mais plus large (env. 3 m) sur 18,8 m de l'excavation principale au pied de la façade sud du bâtiment numéro 2 de l'Avenue Max Huber. Les nombreux vestiges de bâti repérés dans l'emprise de la tranchée ont fait l'objet d'un dégagement de surface rapide mais n'ont pas été fouillés car l'adaptation du projet permettait d'en conserver la quasi-totalité (FIGURE 18). Certaines parties des bâtiments documentés étaient malheureusement déjà détruites et les façades sur rue, se trouvant probablement sous la partie non excavée de la route, n'ont pu être repérées.

mais elle devait exister bien avant sous une forme peut-être plus modeste.»

²⁶ CASSINA 2021, p.274. «La première mention connue de l'Auberge du Soleil remonte à 1709,



Figure 18 : étape 15, PLN25, vue générale des vestiges, en direction du sud-ouest.

Aucun niveau naturel n'a été repéré sur cette surface intégralement construite et le premier édifice est constitué de plusieurs murs d'orientation nord-nord-ouest / sud-sud-est (UT 156, 168 et 176) qui semblent être issus d'un même chantier. Les murs UT 156 et UT176 auraient plutôt constitué les partitions internes d'une grande maison alors que le mur UT168 pourrait avoir été un mur de façade ouest devenu mitoyen entre deux bâtiments. La première maison était dotée d'au minimum une cave dont les déblais d'excavation servirent peut-être de remblais (UT 167 et 177) pour niveler le terrain alentour et constituer la base pour l'installation des sols (UT 171 et 172). Le sol en mortier UT 172 occupe une surface observée de 15m² à l'extrémité ouest de l'étape mais seule sa limite orientale a pu être précisée. La surface totale de la pièce qu'il occupait ne peut être restituée. Ce sol présente également la particularité d'être en mortier de chaux rosâtre-beige, compact contenant de nombreux petits galets et graviers à sa surface. Il est plutôt soigné et

on ne peut pas assurer qu'il ait fonctionné avec le bâtiment se développant à l'est du mur UT 168. Il pourrait ainsi plutôt correspondre au sol d'un bâtiment venu se développer à l'ouest de ce dernier mur. Un autre sol (UT 171), nettement moins bien conservé, est composé de nombreux galets calibrés liés par du limon argileux et un peu de mortier appartient par contre assurément au bâtiment formé par les murs (UT 156, 168 et 176). Il se situe dans un local en rez-de-chaussée, lequel donnait au nord sur les trois marches d'escalier (UT 170) conduisant à une cave dont le sol n'a pas été atteint. Cette dernière était remblayée avec de la démolition (UT 175) et aussi déjà en grande partie détruite par les sous-sols de l'immeuble situé au nord. Les marches de l'escalier étaient construites avec de grandes dalles de schistes intégrées aux murs adjacents UT 168 et UT 176. Des dalles de chant plantées dans un mortier similaire au mortier de pose des murs et des marches limitaient les bords latéraux de ces dernières. L'accès à l'escalier a dû pouvoir être fermé par une porte dont on garde les traces des négatifs des montants (UT 169) dans la maçonnerie. La contemporanéité du mur UT 156 avec les autres murs n'a pas pu être démontrée stratigraphiquement mais il semble probable qu'il s'agisse également du mur d'une cave se développant plus au nord parallèlement à la première cave et dans le volume d'un bâtiment plus grand dont les limites restent incertaines. Le sol de cette cave n'a également pas été trouvé malgré un petit sondage de 40 cm de profondeur, le remblai (UT 174) étant d'une épaisseur supérieure. Dans un deuxième temps, un sol en grandes dalles de schiste (UT 161 et 173) forme une rampe en légère pente descendante vers le nord dans cette seconde cave liée à la mise en place du mur UT 156. Un niveau d'incendie (UT 158)²⁷ mêlant mortier beige, fragments de charbon et sédiment argilo-limoneux forme une croûte sur et entre les dalles de ce sol (UT 173). Cet incendie a probablement motivé le réaménagement tardif de cette partie de l'édifice avec une troisième phase du bâti matérialisée par un mur (UT 157) de facture similaire aux autres mais construit à

²⁷ SIR18-043, Poz-138822, charbon de bois d'essence indéterminée, 365±30 BP, 1453-1635

cal AD 95.4%, OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5, Atmospheric data from Reimer et al (2020).

l'aide de ciment blanc-gris et qui vient couper la rampe UT 173 réduisant ainsi sa taille de moitié. Des remblais (UT 159, 160, 174 et 175) comblent ensuite toutes les dépressions lors de la démolition de la maison et son remplacement par un premier immeuble entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle (FIGURE 15). La fondation de la façade de cette bâtisse aurait suivi celle de l'édifice actuel et aurait été, dans ce secteur, totalement détruite lors de la construction du bâtiment actuel de l'Avenue Max Huber 2, qui a également détruit la totalité de l'extension nord de ces vestiges. Suite aux travaux, un nouvel enrobé (UT 197) a été posé en surface au début des années 1960.

Si on n'a pu dater exactement la construction du ou des bâtiments repérés dans ce secteur par manque de mobilier et en l'absence de fouille approfondie, ils constituent l'un des plus beaux ensembles de vestiges du site et l'incendie UT 158 a pu être daté au plus tôt entre les milieux du XV^{ème} et du XVII^{ème} siècles. Il s'agirait donc bien des maisons encore visibles au nord de la rue sur les vues suivantes peu avant leur démolition (FIGURES 14 et 19). La partie occidentale avec le sol en mortier UT172 correspondrait alors probablement aux vestiges de la maison dite « Barberini »²⁸.

2.3.5 Au nord du passage Valaisia

Etape 16

La seizième et dernière étape a consisté en le suivi d'une tranchée électrique de moins de 80 cm de profondeur mais de 15,6 m en diagonale du passage Valaisia.

Seul l'angle nord-ouest d'une cave aux murs maçonnés (UT 189) a pu être partiellement dégagé en plan. Il est à mettre en lien avec la cave d'un bâtiment qui occupait anciennement l'emplacement de l'actuel passage Valaisia. Ce mur est construit contre le substrat naturel détritique (UT 143) sur sa face extérieure. Il est constitué de blocs équarris pris dans un mortier de chaux gris clair à beige. Son parement interne a été traité en *pietra rasa* plutôt couvrant. Lors d'un des derniers états du bâtiment auquel il appartient, le mur UT 189 est percé par un tube en ciment (UT 190)



FIGURE 19: carte postale de Sierre, Maison bourgeoise, vue en direction du nord-est, à gauche la maison bourgeoise, au centre le vicariat et à droite au second plan la maison Barberini, © Pierre-Marie Epiney, fin du XIX^{ème} siècle, <https://notrehistoire.ch> (08.03.2023).

descendant vraisemblablement à la verticale dans la maçonnerie de la cave. Les travaux ne prévoyant pas d'aller plus profondément et la vision en plan étant également très réduite, notre compréhension de ce bâtiment détruit au début des années 1960 reste limitée et aucun élément ne nous permet de proposer une hypothèse sur la date de sa construction.

3. Conclusions et perspectives

Le secteur du Bourg de Sierre n'avait encore que peu fait l'objet de suivis archéologiques jusqu'en 2018 et l'on ne peut que regretter l'absence d'observations aussi bien lors des démolitions que des réaménagements du XX^{ème} et du début du XXI^{ème} siècles. La présence de la voie historique d'importance nationale, la situation topographique favorable et l'origine ancienne avérée du noyau d'occupation avec les proximités de l'église Ste-Catherine et du château des Vidomnes ainsi que quelques découvertes archéologiques anciennes auraient pu éveiller l'intérêt pour ce secteur.

Les nombreux travaux de terrassement des époques moderne et contemporaine laissent ainsi augurer de piètres résultats mais les investigations conduites en coordination avec la commune et l'entreprise mandataire (Implemia SA) ont permis de mettre en évidence des vestiges archéologiques des époques médiévale, moderne et contemporaine conservés en

²⁸ CASSINA 2021, p. 270.

plusieurs espaces qui recouvrent l'ensemble de la zone investiguée.

On relèvera en particulier la présence de plusieurs bâtiments en partie excavés ou dont les caves ont été partiellement préservées. Parmi ceux-ci, deux au moins ont été datés au plus tôt du Moyen-Âge (XI^{ème} - XIII^{ème} siècles), tandis que deux autres pourraient aussi dater de la même période. Ces constructions pourraient ainsi même être antérieures à la tour des Vidomnes, dont l'attestation apparaît dans les sources au XV^{ème} siècle. Non isolé, on comprendrait dès lors mieux le choix de cet emplacement pour un « château ». De plus, la situation de ces vestiges en partie sur l'emprise de la rue actuelle permet d'envisager une structuration différente de l'espace bâti, antérieure à l'époque contemporaine (d'env. 1799 à nos jours).

Les divers bâtiments maçonnés repérés pourraient, du moins pour une partie d'entre eux, remonter à l'époque moderne (env. 1492 à 1799), tout comme la construction de l'église Ste-Catherine (1672-1675) qui doit avoir fortement modifié l'organisation spatiale et les circulations dans le Bourg. C'est probablement aussi le cas avec l'aménagement de la route du Simplon au début du XIX^{ème} siècle. Plusieurs bâtiments sont alors écornés voire même détruits (entre les numéros 33 et 35 de la Rue du Bourg) et certaines limites de propriétés (comme celle de l'actuelle maison de Chastonay) sont reculées pour augmenter l'espace de circulation.

C'est cependant durant le XX^{ème} siècle qu'ont lieu les plus nombreuses démolitions avec la création de l'Avenue Max Huber et la démolition de la maison Bourgeoise, du Vicariat et de l'îlot d'habitation occupant l'espace du futur passage Valaisia en face de l'Hôtel de la Poste. Si l'on peut restituer la chronologie de la disparition de ces bâtiments, leurs origines et leur vies parfois longues nous restent cependant pour l'instant inaccessibles.

Cependant, les observations archéologiques réalisées lors du suivi des tranchées du chantier de la rue du Bourg ont permis de confirmer un potentiel archéologique encore important dans la

vieille ville de Sierre et à ces alentours. Au fil des travaux d'édilité ou privés, il deviendra peut-être à moyen terme possible de mieux appréhender le développement de ce quartier qui a servi de noyau à l'agglomération contemporaine. D'un habitat médiéval peu dense, où les structures conservées semblent éparses au Bourg d'époque moderne avec sa rue principale resserrées et des ruelles perpendiculaires permettant de quitter la rue principale entre les bâtiments et de rejoindre jardins et espaces de production, au Bourg contemporain où la voirie et les circulations prennent de plus en plus de place au dépend d'une partie du bâti ancien, avec cependant toujours l'exception de certains bâtiments privilégiés.

Enfin et en perspective, une étude approfondie des archives sierroises pourrait permettre d'apporter nombre de précisions sur la nature, les fonctions et les datations des vestiges mis au jour.

Cependant, une meilleure compréhension de ce noyau urbain et de ses origines ne pourra que passer par de nouvelles investigations archéologiques lors de suivis de futurs travaux d'excavation. Ce travail ne constitue ainsi que les prémices d'une recherche à entreprendre et qui pourrait voir le jour dans d'autres gisements valaisans.

4. Bibliographie

Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire, ASSPA 33, 1942.

CASSINA G., *Le district de Sierre I. La ville de Sierre et Chippis*, Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne, 2021.

CASSINA G., BUCHER R., *Restauration de l'église Ste Catherine : Sierre*, Sierre, 1996.

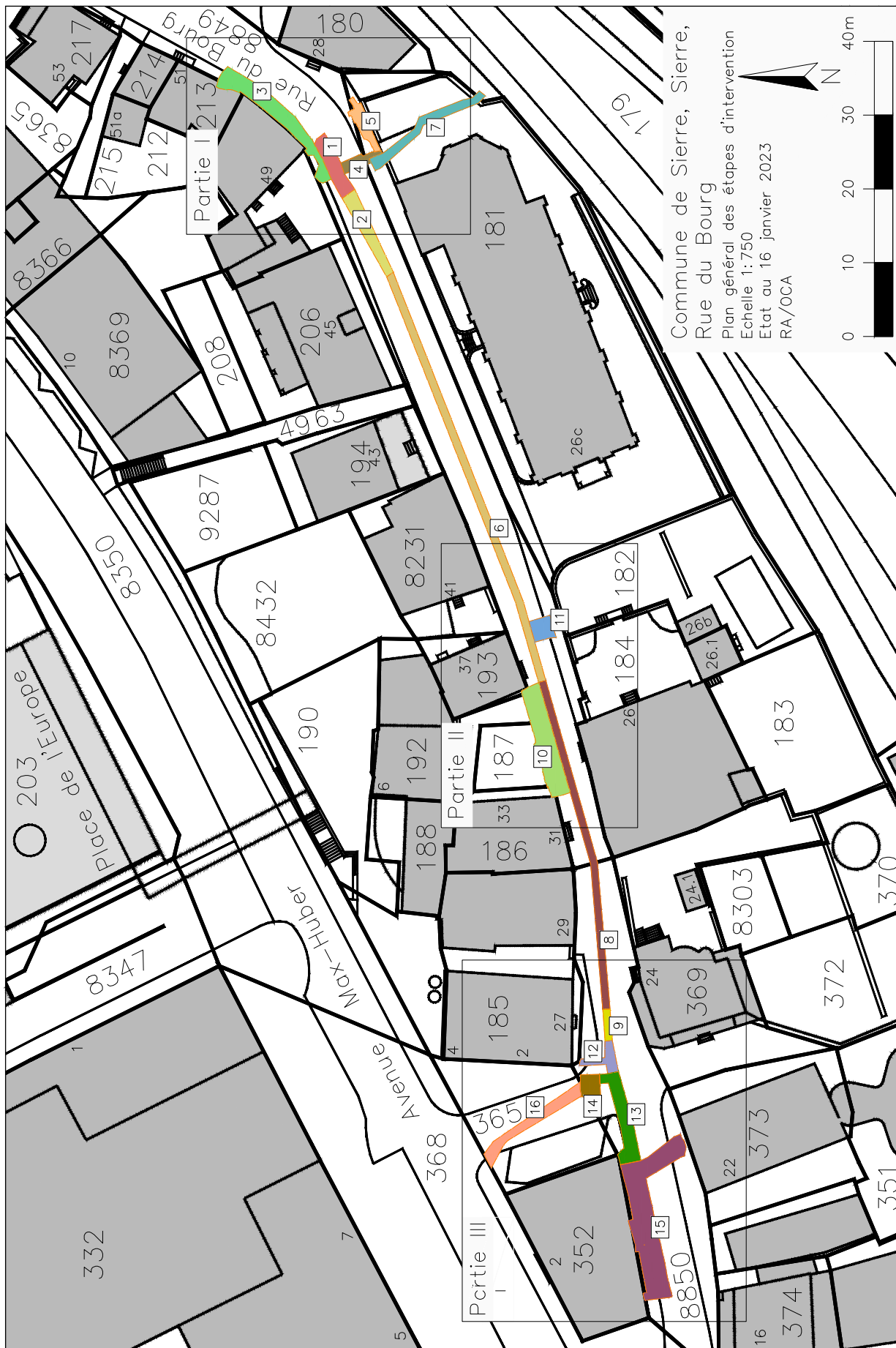
DUBUIS F.-O., LUGON A., « Les premiers siècles d'un diocèse alpin », *Vallesia* 50, 1995, Sion, pp. 1-74.

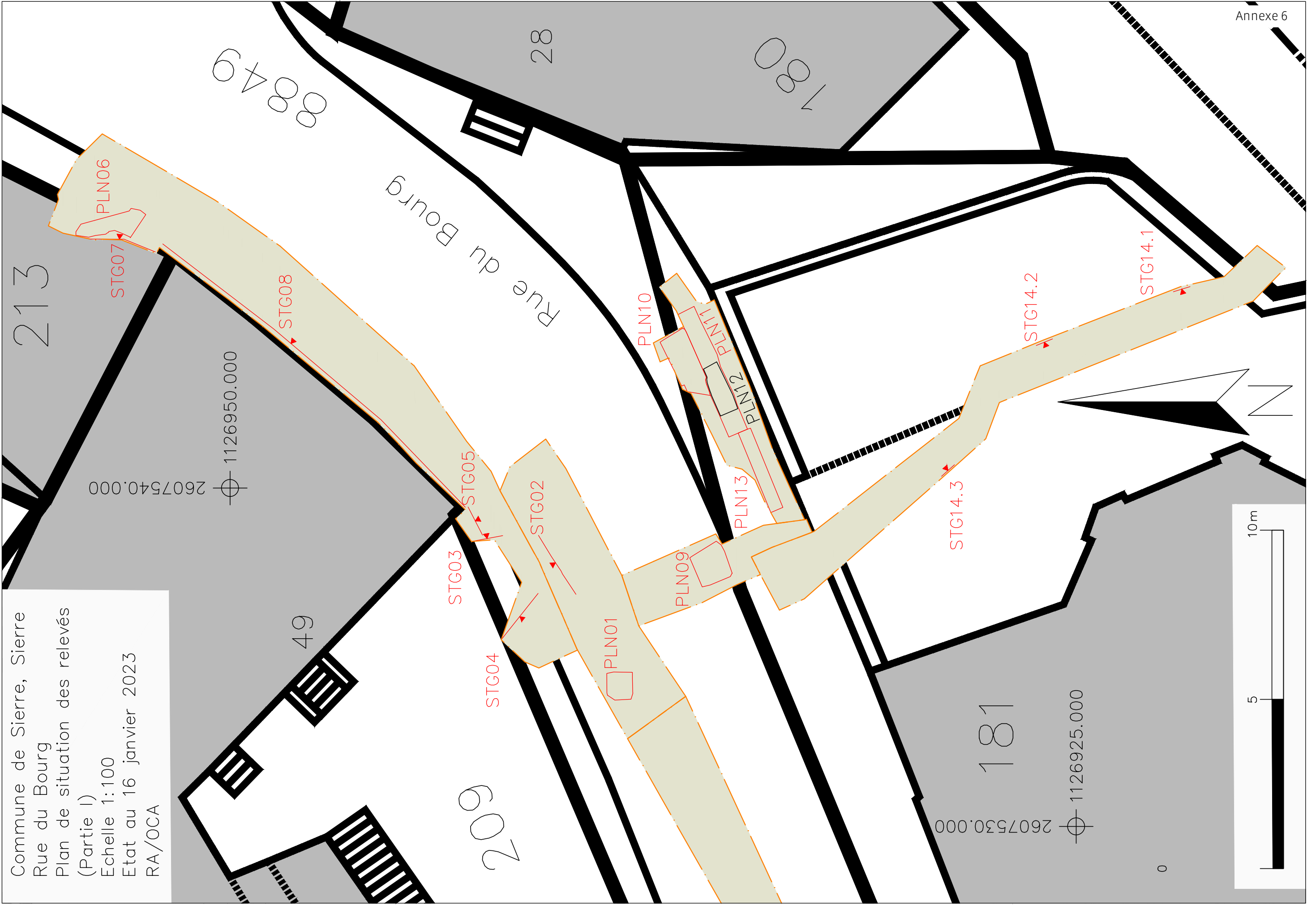
GUEX, M.-P., ANTONINI A., *Sierre, Château des Vidômes. 1^{ère} étape d'intervention (septembre-octobre 2015)*, rapport non-publié, 2014.

MATOS-WASEM R., *Les cimetières de Sierre*, non-publié, 2015.

PACCOLAT O., « Sierre et sa région », in *Vallis Poenina, catalogue d'exposition*, Sion, 1998, pp.191-193.

PEDRAZZINI A. *et al.*, « From deep seated slope deformation to rock avalanche: Destabilization and transportation models of the Sierre landslide (Switzerland) », *Tectonophysics*, 605, 2013, pp. 149-168.





Commune de Sierre, Sierre
 Rue du Bourg
 Plan de situation des relevés
 (Partie I)
 Echelle 1:100
 Etat au 16 janvier 2023
 RA/OCA

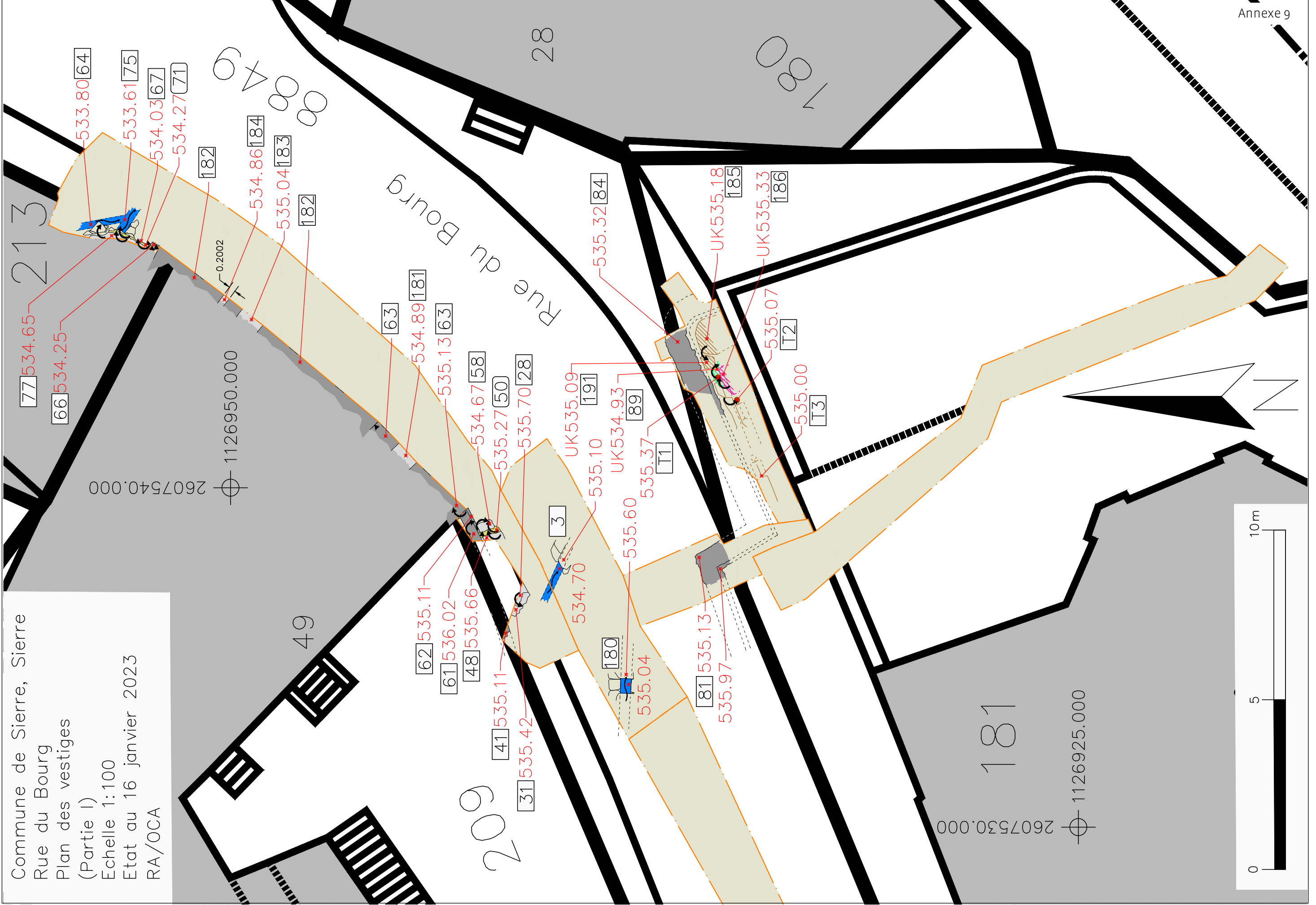
Commune de Sierre, Sierre
Rue du Bourg
Plan de situation des relevés
(Partie II)
Echelle 1:100
Etat au 16 janvier 2023
RA/OCA

Annexe 7



Commune de Sierre, Sierre
Rue du Bourg
Plan de situation des relevés
(Partie III)
Echelle 1:100
Etat au 16 janvier 2023
RA/OCA





Commune de Sierre, Sierre
 Rue du Bourg
 Plan des vestiges
 (Partie I)
 Echelle 1:100
 Etat au 16 janvier 2023
 RA/OCA

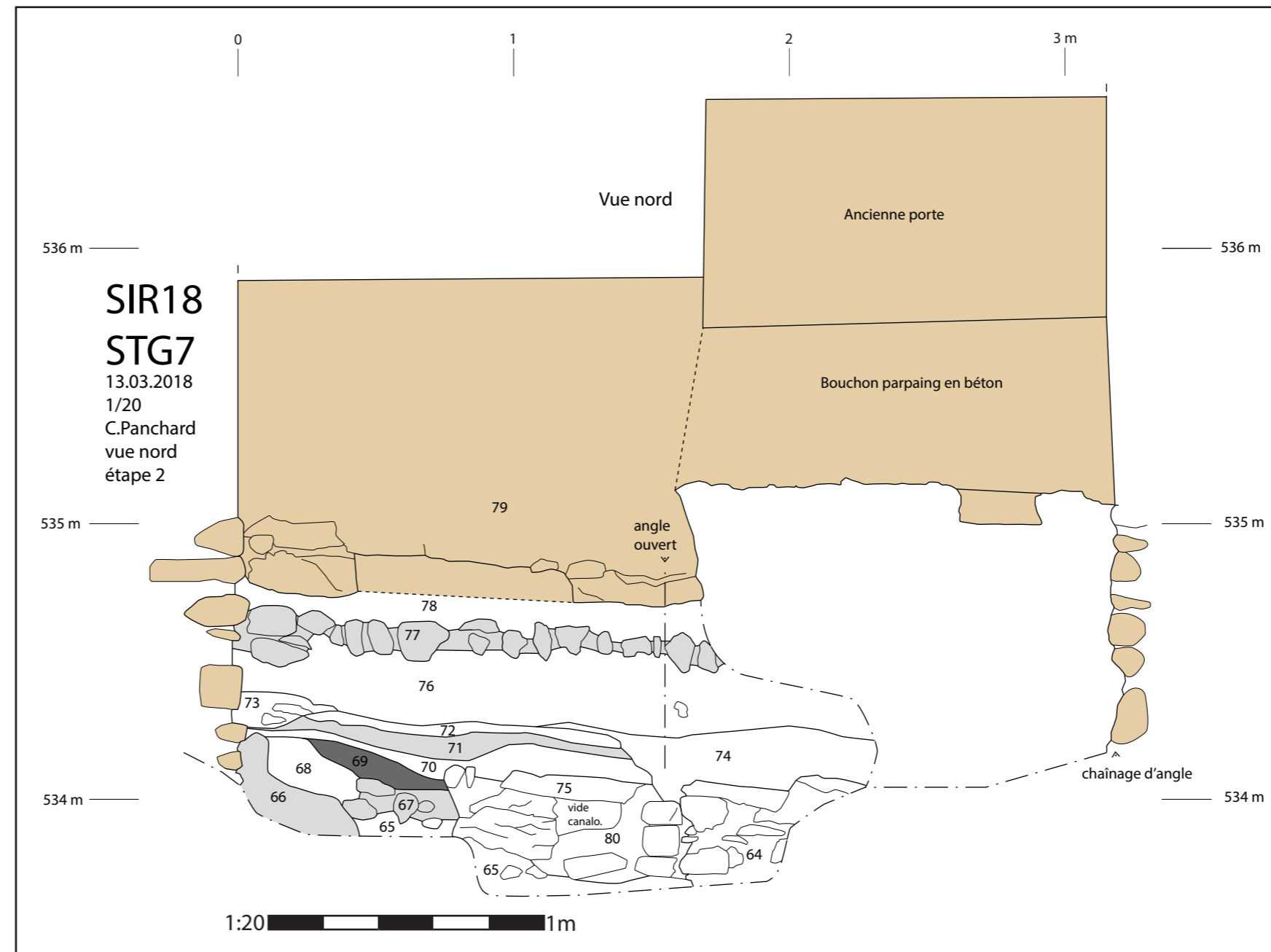
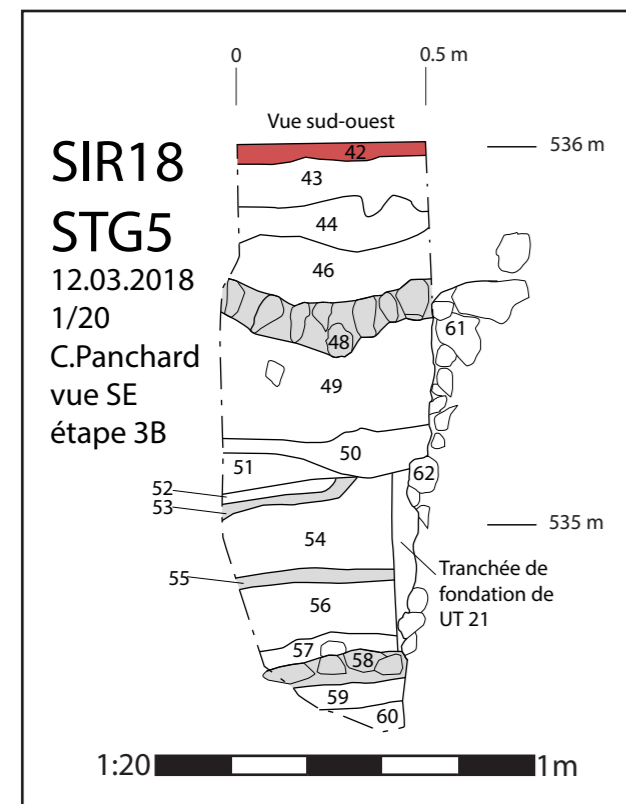
Commune de Sierre, Sierre
Rue du Bourg
Plan des vestiges
(Partie II)
Echelle 1:100
Etat au 16 janvier 2023
RA/OCA

Annexe 10



Commune de Sierre, Sierre
 Rue du Bourg
 Plan des vestiges
 (Partie III)
 Echelle 1:100
 Etat au 16 janvier 2023
 RA/OCA





- Tranchée de service
- Mur maçonné
- Sols et pavages anciens
- Pavage moderne en granite rouge
- Niveau d'occupation
- Nodules de mortier
- Nodules de charbon

